

.DRESSE DE L'EN	ITREPRISE	<u>:</u>								
Nom enregistré de l'é					Numéro de t		ne de		sage du bureau ossier :	seulement/N°
Adresse municipale :			Cité / Ville :			Pi	rovince :		Code postal :	
DRESSE DU PRO				1 =						
Nom du propriétaire o	ou de l'exploi	tant :		Té	léphone cellulaire):	Adresse	courrie	l:	
Adresse municipale :			Cité / Ville :			Pi	rovince :		Code postal :	
Liste de tous les p	propriétaires		et du degré d entreprise	e leur parti	icipation à la ges	stion de	e la petite	C	Responsable le la gestion quotidienne de 'entreprise?	Pourcentage de propriété
								-		
Date des dommages ou des pertes :	Profondeu (le cas éch pied: mètr	spouces		☐ Sous-s ☐ Rez-d ☐ Autre	sol e-chaussée	□ Ple		eur 🗆 \	/ide sanitaire in □ Sous-sol â	à entrée directe
Dommage à un ouvra stabilisation des rive				ımages à l'e Dui □ Non	entrée ou au stati	ionnem	ent:	Année	de construction	du bâtiment :
Si une panne de cour prolongée (plus de 72 heures) est survel	□F		des photos r		a génératrice, sa mprunt À qui ave					
Cause des dommage (inondation, tempête pluies abondantes, e	de verglas,		fournir des ph	otos, rempl	nt-ils eu lieu (y cor iir l'annexe C et d				□ Oui □ Nont de votre comp	
: Courte description de	es dommages	s ou des pertes :								

Description de stock et matériel perdus ou endommagés à la suite de la catastrophe (voir l'annexe D)

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

À l'annexe E de la présente demande, veuillez préciser le nombre d'heures par jour que vos employés et vous-même avez consacrées au nettoyage. Veuillez fournir cette information à l'expert en sinistres lors de la visite des lieux Veuillez fournir cette information à l'évaluateur lors de la visite des lieux. Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du nettoyage et de la désinfection, veuillez consulter le livret Votre maison ou votre commerce a été inondé? ou consultez le site https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/pa-ap/pdf/Report Damages/FloodRecovery-f.pdf

EXIGENCES EN MATIÈRE DE DOCUMENTATION

Reportez-vous à l'annexe F de la présente demande pour obtenir de l'information au sujet des exigences en matière de documentation. Si les documents requis ne sont pas fournis, le traitement de votre demande sera retardé.

CONSENTEMENT À LA DIVULGATION DE RENSEIGNEMENTS ET DÉCLARATION

J'autorise l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) à divulguer tous les renseignements personnels que je fournis à l'OMU NB et que l'OMU NB recueille à mon sujet à d'autres organismes de secours, organismes humanitaires et gouvernements qui offrent de l'aide à la suite de cette catastrophe. Je donne à l'OMU NB la permission d'utiliser mes renseignements personnels pour évaluer pleinement ma situation après la catastrophe, pour déterminer mon admissibilité à l'aide financière en cas de catastrophe et pour veiller à ce que toutes les sources d'aide disponibles soient considérées.

Je promets que les sommes qui me seront versées seront utilisées pour rétablir mes lieux, terrains, bâtiments et biens personnels endommagés indiqués à la première page du présent formulaire. Il se peut que vous deviez démontrer que le montant reçu en aide financière a été utilisé pour réparer le bien immobilier avant que votre réclamation suivante puisse donner lieu à un paiement. Si les réparations n'ont pas été achevées, aucun montant ne sera versé.

Je promets d'indemniser le gouvernement du Nouveau-Brunswick et de le dégager de toute responsabilité à l'égard des réclamations et demandes de toute personne en vue du versement d'une aide financière fait à la suite d'une information trompeuse de ma part.

Je déclare solennellement que les énoncés représentatifs qui précèdent sont, au meilleur de ma connaissance, véridiques dans les moindres détails, et je fais cette déclaration solennelle, la croyant vraie en toute conscience et sachant qu'elle a les mêmes effets que si elle était faite sous serment et aux termes de la Loi sur la preuve au Canada.

Je comprends que ces renseignements confidentiels seront utilisés seulement aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Ils peuvent seulement être communiqués à d'autres ministères et organismes gouvernementaux dans le but de fournir une aide financière en cas de catastrophe.

REMARQUE:

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick n'est pas responsable des privilèges, des créanciers hypothécaires ou autres créditeurs des demandeurs, et tous les paiements sont versés sur la prémisse que le réclamant est la personne qui a légitimement droit à l'aide.

Les réclamations suspectes seront transmises au ministère de la Justice et de la Sécurité publique, qui pourrait faire enquête afin d'assurer la protection des deniers publics. Toutes les mesures nécessaires et indiquées seront prises pour ouvrir des enquêtes, récupérer les fonds obtenus de manière inappropriée et intenter des poursuites judiciaires, selon les besoins.

Signature du demandeur	Date	Signature du demandeur	Date
Nom en caractères d'imprimerie		Nom en caractères d'imprimerie	

Nota : Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. La date limite de présentation d'une demande est 90 jours après la date à laquelle le Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été autorisé. Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/aidecatastrophe ou composer le numéro sans frais 1-888-553-8558 pour vérifier la date limite de présentation d'une demande pour l'événement météorologique dont vous avez été victime.



FORMULAIRE DE CONFIRMATION D'ASSURANCE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE CATASTROPHE

Annexe A

Le présent formulaire DOIT être rempli par un représentant autorisé de votre compagnie d'assurance lorsque vous présentez une demande d'aide financière en vertu du Programme d'aide financière en cas de catastrophe.

Veuillez envoyer le formulaire à l'OMU NB, au 65, rue Brunswick, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1G5, par télécopieur au 506-453-5837 ou par courriel à omu.retablissement@gnb.ca.

Non	n du demandeur ::		
Non	n du codemandeur :		
Adre	esse postale :		
Adı	resse de l'endroit où sont survenus les dommages	:	
Тур	pe de police d'assurance : ☐ Propriétaire-occup	ant □ Locataire-occupant □ Ent	erprise
Nui	méro de police :	Nom de l'assureur :	
	te d'expiration de la loce :	lom du courtier (le cas échéant) :	
Noi	m du représentant de la compagnie d'assurance (l	e cas échéant):	
Nui	méro de téléphone :		
orote	ections suivantes?	e il y a eu situation d'urgence comprenait-elle les	S
1.	Protection contre les refoulements d'égout	☐ Oui – Limite de couverture offerte	\$
		☐ Non souscrite – Limite de couverture offerte	\$
		☐ Couverture non disponible pour le requérant	<u> </u>
2.	Protection contre toute inondation d'eau de surfa	ce	\$
		☐ Non souscrite – Limite de	<u> </u>
		couverture offerte □ Couverture non disponible pour le requérant	\$_
3.	Protection contre les tempêtes de vent	☐ Oui – Limite de couverture	\$
		offerte □ Non souscrite – Limite de	·
		couverture offerte ☐ Couverture non disponible pour	\$
		le requérant	
4.	Protection contre l'altération des aliments ou con dommages au réfrigérateur ou au congélateur	offerte	\$
		☐ Non souscrite – Limite de couverture offerte	\$
		☐ Couverture non disponible pour le requérant	



FORMULAIRE DE CONFIRMATION D'ASSURANCE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE EN CAS DE CATASTROPHE

Annexe A Si la réponse à l'une des questions ci-dessus est « oui », il est OBLIGATOIRE de déclarer la perte à ☐ Oui ☐ Non votre compagnie d'assurance. La réclamation a-t-elle été soumise à la compagnie d'assurance? Une rèclamation a-t-elle ètè payèe? □ Oui □ Non Montant payè : \$ (Dans l'affirmative, vous devez fournir une liste détaillée des articles qui étaient couverts par votre assureur.) 7. Commentaires: Remarque: Si vous avez signalé les dommages à votre compagnie ou courtier d'assurance et que l'expert en sinistre désigné vous a avisé que les dommages n'étaient couverts, veuillez fournir une copie de la lettre de refus de votre compagnie d'assurance. Si vous n'avez pas reçu de lettre de refus, veuillez demander au représentant autorisé d'utiliser la section des commentaires ci-dessus pour expliquer pourquoi la demande a été refusée. Date Signature du représentant autorisé de la compagnie d'assurance LE DEMANDEUR COMPREND QUE LE GOUVERNEMENT PEUT VÉRIFIER LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LA PRÉSENTE DEMANDE AUPRÈS DE SA COMPAGNIE D'ASSURANCE. Signature du demandeur Date

Programme d'aide financière en cas de catastrophe petite entreprise Confirmation/validation de l'admissibilité

Annexe B

(À remplir par l'avocat du demandeur)

Nom(s) du propriétaire de l'entreprise :	
Responsable de la gestion quotidienne de l'entreprise	
Nom de l'entreprise :	
Adresse de l'entreprise :	
En ce qui concerne la demande d les renseignements suivants :	l'aide financière en cas de catastrophe du demandeur, nous confirmons
l'entreprise du dem	andeur est une entreprise exploitée par le propriétaire;

- le propriétaire exploitant est responsable de la gestion quotidienne de l'entreprise;
- ledit propriétaire exploitant possède au moins 50 % de l'entreprise.

Les documents suivants doivent être fournis :

- 1. Une copie certifiée du registre des actionnaires, un contrat de société ou une attestation d'un avocat confirmant votre pourcentage de propriété dans l'entreprise.
- 2. Une copie de l'évaluation foncière ou du contrat de location pour l'entreprise.

Signé le	20 .		
Nom de l'avocat			
Adresse de l'avocat:			
•			
Signature:			

Faire parvenir le présent formulaire au Bureau du rétablissement de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick.

Par télécopieur au 506-453-5837, par courriel à emo.recovery@gnb.ca_ou

par la poste au Bureau du rétablissement de l'OMU NB

65, rue Brunswick, 2e étage Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1G5

Nota : Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. La date limite de présentation d'une demande est 90 jours après la date à laquelle le Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été autorisé. Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/aidecatastrophe ou composer le numéro sans frais 1-888-553-8558 pour vérifier la date limite de présentation d'une demande pour l'événement météorologique dont vous avez été victime.



Programme d'aide financière en cas de catastrophe petite entreprise Confirmation/validation de l'admissibilité

Annexe C

(À remplir par le comptable du demandeur)

Nom(s) l'entrep		propriétaire de :	
Nom de	l'en	treprise :	
Adresse	e de	l'entreprise :	
		•	
		ncerne la demande d' ements suivants :	aide financière en cas de catastrophe du demandeur, nous confirmons
	1.	Le revenu brut déclaré a	aux fins de l'impôt sur le revenu par (nom de l'entreprise du demandeur)
	i	est d'au moins 4 800 \$ e immédiatement l'année	(nom de l'entreprise du demandeur) et d'au plus 2 millions de dollars pour la période d'imposition précédant de la catastrophe, soit (année)
2	2.	Le propriétaire gagne au	u moins 20 % de son revenu brut grâce aux activités de l'entreprise.
;	;	temps partiel de l'entrep au relevé T4 précédan d'heures ou de jours tra	total d'heures ou de jours travaillés par tous les employés à temps plein et à rise du demandeur au cours de l'année d'imposition ou de l'année correspondant timmédiatement l'année de la catastrophe et pouvons confirmer que le total vaillés ne dépasse pas le nombre d'heures ou de jours qui auraient été travaillés temps. (Joindre une copie des relevés T4.)
4			états financiers déposés et des documents d'impôt sur le revenu, y compris toutes et l'avis de cotisation de Revenu Canada.
Si	igné	le, 20	-
N	om d	lu comptable :	
A	dress	se du comptable:	
s	igna	ture et titre :	
Fa	aire	parvenir le présent for	mulaire au Bureau du rétablissement de l'Organisation des mesures

d'urgence du Nouveau-Brunswick

Par télécopieur au **506-453-5837**, par courriel à <u>emo.recovery@gnb.ca</u>ou

par la poste au **Bureau du rétablissement de l'OMU NB** 65, rue Brunswick, 2^e étage

Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1G5

Nota : Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. La date limite de présentation d'une demande est 90 jours après la date à laquelle le Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été autorisé. Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/aidecatastrophe ou composer le numéro sans frais 1-888-553-8558 pour vérifier la date limite de présentation d'une demande pour l'événement météorologique dont vous avez été victime.



Annexe D

Stock et matériel perdu ou endommagé

Nom du demander :			
Description (stock et matériel)	Année d'achat	Prix d'achat	À l'usage exclusif de l'évaluateur

Remarque : L'évaluateur examinera la liste et déterminera la valeur des dommages en fonction du relevé des pertes préétabli et des lignes directrices du Programme d'aide financière en cas de catastrophe. Toute question ou préoccupation peut être soulevée au moment de la visite du lieu.



Annexe E

Registre des travaux de nettoyage

No	m du der	mandeur :				
	réparations si ces dernières doivent être effectuées avant l'arrivée de l'évaluateur. 3. Si vous avez loué du matériel ou embauché des entrepreneurs pour vous aider à procéder aux travaux de nettoyage, conservez les reçus ou les factures. Vous pourrez fournir ces derniers à l'évaluateur au moment de la visite des lieux. Il se pourrait que la totalité des montants versés aux entrepreneurs ne soit pas admissible en vertu du programme.					
Dat	е	Nom de la personne	Heures travaillées	Description des travaux		
			liavamees			

Nota : Aucune demande ne sera acceptée après la date limite. La date limite de présentation d'une demande est 90 jours après la date à laquelle le Programme d'aide financière en cas de catastrophe a été autorisé. Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.gnb.ca/aidecatastrophe ou composer le numéro sans frais 1-888-553-8558 pour vérifier la date limite de présentation d'une demande pour l'événement météorologique dont vous avez été victime.

Réservé à l'usage du bureau : Heures travaillées admissibles au programme

multipliées par le salaire minimum = MONTANT TOTAL :



Annexe F

Renseignements à fournir – PETITES ENTREPRISES (y compris les propriétaires d'entreprises agricoles et aquacoles)

La définition d'une petite entreprise, selon les lignes directrices du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, est présentée à la disposition C4.1. Vous devez vous assurer de répondre aux critères ci-dessous avant de déposer une demande.

Pour les besoins du Programme d'aide financière en cas de catastrophe, une petite entreprise est une entreprise dont les revenus bruts annuels déclarés aux fins de l'impôt sur le revenu se chiffrent entre 4 800 \$ et deux millions de dollars et qui n'emploie pas plus de l'équivalent de 20 employés à temps plein. L'entreprise doit aussi constituer autre chose qu'une « entreprise amateur » et être exploitée par un propriétaire, qui en assure la gestion quotidienne, possède au moins 50 % de l'entreprise et gagne au moins 20 % de son revenu brut grâce aux activités de l'entreprise. Les pêcheurs, trappeurs, bûcherons et autres exploitants de ressources naturelles à leur compte sont inclus. Chaque petite entreprise doit présenter une réclamation.

A l'exception des factures, qui peuvent être fournies à l'évaluateur au moment de la visite des lieux, vous êtes tenu de fournir des copies des documents suivants avec votre demande. Si vous craignez ne pas être en mesure d'obtenir tous les documents avant la date limite de présentation d'une demande, veuillez communiquer avec le Bureau du rétablissement en composant le 1-888-553-8558.	
	Formulaire de demande comportant la signature originale (ne peut être envoyé par télécopieur ni par courriel)
(\	Formulaire de confirmation d'assurance (annexe A) et confirmation écrite d'un représentant de la compagnie d'assurance que votre réclamation a été refusée, qui précise les raisons du refus, ou que vous n'auriez pas pu souscrire à une assurance couvrant les pertes de votre petite entreprise, de votre exploitation agricole ou de votre exploitation d'aquaculture
	Annexe B – Formulaire rempli par un avocat
	Annexe C – Formulaire rempli par un comptable
	Annexe D – Stock et matériel perdu ou endommagé
	Annexe E – Registre des travaux de nettoyage
ŗ	Plus récents états financiers ou documents d'impôt sur le revenu, y compris toutes les annexes pertinentes sur lesquelles apparaissent le pourcentage de propriété et les revenus de l'entreprise et l'avis de cotisation de Revenu Canada
-	Preuve de propriété (copie de la facture d'impôt foncier)
	Copie de votre contrat de location ou de votre bail, le cas échéant
	Une copie certifiée du registre des actionnaires, un contrat de société ou une attestation d'un avocat confirmant votre pourcentage de propriété dans l'entreprise
	Photos avant et après
r	Si vous avez des estimations, des devis, des factures ou des reçus pour les travaux de nettoyage ou les réparations, veuillez les fournir à l'évaluateur au moment de la visite des lieux pour l'aider à déterminer es coûts admissibles.
Į;	Photo de la génératrice sur laquelle apparaissent clairement la marque, le voltage, le numéro de série et a génératrice elle-même; il pourrait être nécessaire de fournir plusieurs photos pour montrer clairement ous les renseignements nécessaires

Les demandes dûment remplies peuvent être envoyée à :

OMU NB Services de rétablissement 65, rue Brunswick, 2e étage Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 1G5